

De la pendaison en 1773
de Catherine OZANNE
pour «avoir celé sa grossesse»
à l'affaire COURJAULT de 2006

Le mystère de ces femmes qui ne peuvent relier leur corps à leur tête !

«De la pendaison en 1773 de Catherine Ozanne pour avoir *celé sa grossesse* à l'affaire Courjault de 2006 – Le mystère de ces femmes qui ne peuvent relier leur corps à leur tête !» par Gino Tognoli



Les livres à lire :

- ◆ Une fille perdue de Marcel Lachiver (1969 – Fayard)
- ◆ Je ne suis pas enceinte. Enquête sur le déni de grossesse de Gaëlle Guernalec-Levy (2007 – Stock)
- ◆ Elles accouchent et ne sont pas enceintes de Sophie Marinopoulos (2011 – Edition Les Liens qui Libèrent)
- ◆ Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne. 1825-1865 d'Annick Tillier (2011 – PU de Rennes)



Dans la littérature journalistique certains les ont appelé les «passagers clandestins». Eux ce sont les bébés que certaines femmes portent en dépit de leur déni de grossesse. Et tuent à la naissance, ou laissent mourir faute de soins. Elles ne sont heureusement qu'une minorité, environ 5 %.

Comment des femmes peuvent-elles ignorer jusqu'à l'heure de l'accouchement qu'elles sont enceintes ? Comment l'entourage peut-il ne rien voir, ne rien déceler ? Comment peuvent-elles aller jusqu'à commettre un infanticide ?

Plus de 1500 femmes chaque année en France poursuivent leur déni au-delà de 5 mois et 330 à 350, le prolonge jusqu'au terme !

Elles appartiennent à toutes les couches de la société .

Le cas exemplaire de Catherine Ozanne, en 1773, nous rappelle qu'il fut un temps où la justice des hommes, en la circonstance celle du Roi en son Parlement était impitoyable. La dame Ozanne était surnommée «la Vigneronne», car elle piochait courageusement la vigne et faisait un bon vin. Elle vivait modestement dans une petite maison et personne ne lui connaissait de galants. Elle était appréciée pour son attachement à la terre, sa vigne et ses légumes. Or un jour des voisins s'aperçurent que son ventre s'arrondissait de belle façon. Pour faire taire les commérages elle alla chez le curé pour se faire délivrer un certificat de bonne conduite. Hélas elle finit par accoucher dans l'innocence de son état et jeta le bébé à la rivière !

Elle fut pendue haut et court sur la place du Marché à Meulan en l'an 1773. pour «avoir celé sa grossesse et son enfantement» Car en ce temps-là il fallait déclarer son état. Le ventre des femmes ne leur appartenait pas, mais rentrait dans les lignes de compte de la bonne gestion du Royaume.

Plus près de nous chacun a en tête «L'affaire Véronique Courjault» des bébés congelés à Séoul, découverts par le mari le 23 juillet 2006. Deux bébés nés clandestinement en 2002 et 2003 et étranglés par son épouse.

Je ne m'étendrai pas sur les aspects psychiatriques, de responsabilités pénales, de pratiques professionnelles en milieu médical, que mes collègues aborderont avec plus de compétence que moi.

En revanche j'ai relevé dans toute la documentation que j'ai pu réunir des observations, des constats, qui pourront alimenter notre réflexion.

Le corps charnel de la femme donne des signes de grossesse ou les annule en fonction de l'état psychologique de celle-ci... Et dans le cas de déni l'enfant va trouver sa place, mais sans se faire voir !

Certains auteurs donnent l'explication suivante : «Les muscles grands droits de l'abdomen, véritable gaine vivante et puissante se tendent et se renforcent progressivement pour que le profil de la femme ne se modifie pas de jour en jour».

La révélation de la grossesse inéluctable entraînera au contraire une «modification spectaculaire de la silhouette en quelques heures». C'est assez dire que le psychisme joue un rôle considérable dans le vécu de ces femmes.

Toujours est-il que le jugement porté par l'opinion publique reste mitigé, même si le déni de grossesse n'est plus un sujet tabou, depuis 1996 à l'occasion d'un reportage de Patricia Gandin, dans «Elle», qui a révélé la réalité du problème.



L'«Affaire Courjault» a été révélatrice aussi d'un trouble illustré dans le registre noir par Youssoupha, un rappeur qui déclare : «La rue nous tue, certains la traitent comme une mère, alors je l'appelle Véronique Courjault», et GiedRé, une chanteuse d'origine lithuanienne, qui se demande provocatrice : «... s'il y a assez de place dans un même tiroir de congélateur pour y ranger deux bébés et des cornets Miko»

Le déni de grossesse reste encore pour beaucoup énigmatique dans une société qui sacralise la maternité, s'est dotée des moyens de suivre la grossesse, de la fécondation à l'accouchement et aussi de maîtriser la fécondité.

Pour avancer dans la compréhension, et la défense des femmes concernées notamment en cas d'infanticide, une «Association Française pour la Reconnaissance du Déni de Grossesse» a été créée. Désormais elle «apporte son expertise auprès des avocats et des tribunaux, dans les affaires les plus douloureuses qui s'achèvent par un procès».

Nota . Véronique Courjault a été condamnée le 18 juin 2009 par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire à huit ans de prison.

Le 17 mai 2010 la justice a décidé la mise en liberté conditionnelle assortie d'une interdiction de communiquer avec la presse.

Merci de votre attention.